

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

à 19h00, à SAINT-AULAYE

COMPTE RENDU

PRESENTS : M. LAGRENAUDIE, MM. EYMARD, JAULIN, VARIN, DENOST, Mmes GRANGE, BACQUEY, M. CONESA, Mmes HUGUES, ROUQUETTE, CAILLAT, MARTY, MM. DESSAIGNE, JOSSIEN, Mmes DUCHÊNE, WOLF.

ABSENTS : Mmes FERNANDES (pouvoir à M. LAGRENAUDIE), GARCIA (pouvoir à Mme CAILLAT), M. RAPEAU.

Secrétaire : Mme BACQUEY.

1- Comptes administratifs et comptes de gestion 2021.

- Budget Éco-Lotissement La Vallade :

FONCTIONNEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisé
DÉPENSES	508 236.78	129 324.16
Chap 011 <i>Charges générales</i>	492 000.00	113 999.38
Chap. 042 <i>Opération Ordre</i>	15 324.78	15 324.78
RECETTES	508 236.78	129 324.61
Chap 70 <i>Ventes produits</i>	122 000.00	0.00
Chap 75 <i>Produits divers</i>	0.00	0.45
Chap 042 <i>Opération Ordre</i>	386 236.78	129 324.16
EXCÉDENT/DÉFICIT N		+ 0.45

INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisé
DÉPENSES	401 561.56	129 324.16
Chap. 040 <i>Opération Ordre</i>	386 236.78	129 324.16
RECETTES	401 561.56	15 324.78
Chap 16 <i>Emprunts</i>	386 236.78	0.00
Chap 040 <i>Opération Ordre</i>	15 324.78	15 324.78
EXCÉDENT/DÉFICIT N		- 113 999.38

Monsieur JOSSIEN, doyen de l'assemblée, procède au vote, une fois Monsieur le Maire sorti de la salle.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Le compte de gestion, établi par le Trésorier, étant conforme au compte administratif, Monsieur le Maire procède au vote : il est adopté à l'unanimité.

▪ Budget Centrale Hydro-électrique :

FONCTIONNEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisé
DÉPENSES	32 073.00	26 841.99
Chap 011 <i>Charges générales</i>	16 600.00	15 201.01
Chap 66 <i>Charges financières</i>	1 950.00	1 420.92
Chap 023 <i>Viremt à la SI</i>	3 481.00	/
Chap. 042 <i>Opération Ordre</i>	10 042.00	10 042.00
RÉSULTAT CUMULÉ	/	26 841.99
RECETTES	32 073.00	28 210.41
Chap 70 <i>Vente produits</i>	10 000.00	8 210.41
Chap 75 <i>Produits divers</i>	22 073.00	0.00
Chap 77 <i>Produits exception.</i>	0.00	20 000.00
RÉSULTAT CUMULÉ	/	28 210.42
EXCÉDENT/DÉFICIT N		+ 1 368.42

INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisé
DÉPENSES	41 146.00	20 098.04
Chap. 21 <i>Immo. Corporelles</i>	35 000.13	16 617.99
Chap 16 <i>Emprunts</i>	3 500.00	3 480.05
RÉSULTAT CUMULÉ	/	22 743.91
RECETTES	41 146.00	14 055.16
Chap 16 <i>Emprunts</i>	23 609.84	0.00
Chap 1068 <i>Excédent SF</i>	4 013.16	4 013.16
Chap 021 <i>Viremt de la SF</i>	3 481.00	/
Chap 040 <i>Opération Ordre</i>	10 042.00	10 042.00
RÉSULTAT CUMULÉ	/	14 055.16
EXCÉDENT/DÉFICIT N		- 6 042.88

Monsieur JOSSIEN, doyen de l'assemblée, procède au vote, une fois Monsieur le Maire sorti de la salle.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Le compte de gestion, établi par le Trésorier, étant conforme au compte administratif, Monsieur le Maire procède au vote : il est adopté à l'unanimité.

▪ Budget Cinéma:

FONCTIONNEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisé
DÉPENSES	50 950.00	24 320.65
Chap 011 <i>Charges générales</i>	34 500.00	24 320.65
Chap 012 <i>Charges personnel</i>	16 200.00	0.00
Chap 67 <i>Charges exception.</i>	250.00	0.00
RECETTES	50 950.00	30 784.03
Chap 70 <i>Vente produits</i>	10 500.00	8 068.00

Chap 74 <i>Dotations</i>	40 450.00	
EXCÉDENT/DÉFICIT N		+ 6 463.38

INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisé
DÉPENSES	12 530.00	11 798.42
Chap. 20 <i>Immo. Incorporel.</i>	690.00	0.00
Chap 21 <i>Immo. Corporelles</i>	11 840.00	11 798.42
RECETTES	12 530.00	6 166.41
Chap 13 <i>Subventions</i>	0.00	4 231.00
Chap 16 <i>Emprunts</i>	11 030.00	0.00
Chap 10 <i>Dotations</i>	1 500.00	1 935.41
EXCÉDENT/DÉFICIT N		- 5 632.01

Monsieur JOSSIEN, doyen de l'assemblée, procède au vote, une fois Monsieur le Maire sorti de la salle.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Le compte de gestion, établi par le Trésorier, étant conforme au compte administratif, Monsieur le Maire procède au vote : il est adopté à l'unanimité.

▪ Budget Assainissement :

FONCTIONNEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisé
DÉPENSES	153 174.00	111 510.63
Chap 011 <i>Charges générales</i>	34 130.00	23 851.90
Chap 012 <i>Charges de perso</i>	27 050.89	0.00
Chap 65 <i>Autres charges</i>	1 000.00	0.00
Chap 66 <i>Charges financières</i>	25 950.00	24 201.26
Chap 67 <i>Charges exception.</i>	725.00	724.00
Chap 68 <i>Dotat° aux provis°</i>	3 000.00	0.00
Chap. 042 <i>Opération Ordre</i>	61 318.11	61 318.11
RECETTES	153 174.00	167 732.21
Chap 70 <i>Vente produits</i>	127 050.98	145 219.69
Chap 74 <i>Subvent° exploitat°</i>	7 670.00	6 544.00
Chap 75 <i>Autres produits</i>	1 029.81	1 545.31
Chap 78 <i>Reprises sur Provis°</i>	3 000.00	0.00
Chap 042 <i>Opération Ordre</i>	14 423.21	14 423.21
EXCÉDENT/DÉFICIT N		+ 56 221.58

INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisé
DÉPENSES	493 359.00	232 995.20
Chap. 20 <i>Immo corporelles</i>	1 000.00	0.00
Chap 23 <i>Immo en cours</i>	426 939.79	167 581.88
Chap 16 <i>Emprunts</i>	50 996.00	50 990.11
Chap 040 <i>Opération Ordre</i>	14 423.21	14 423.21

RECETTES	493 359.00	129 753.07
Chap 10 <i>Dotations</i>	0.92	27 144.96
Chap 106 <i>Réserves</i>	41 290.30	41 290.30
Chap 040 <i>Opérations Ordre</i>	61 318.11	61 318.11
EXCÉDENT/DÉFICIT N	- 103 242.13	

Monsieur JOSSIEN, doyen de l'assemblée, procède au vote, une fois Monsieur le Maire sorti de la salle.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Le compte de gestion, établi par le Trésorier, étant conforme au compte administratif, Monsieur le Maire procède au vote : il est adopté à l'unanimité.

▪ Budget Locations Communales :

FONCTIONNEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisé
DÉPENSES	342 625.00	164 722.63
Chap 011 <i>Charges générales</i>	131 675.00	95 995.49
Chap 012 <i>Charges de perso</i>	32 000.00	19 820.39
Chap 65 <i>Autres charges</i>	123 000.00	40 000.60
Chap 66 <i>Charges financières</i>	8 950.00	8 906.15
Chap 67 <i>Charges exception.</i>	500.00	0.00
Chap 68 <i>Dotat° aux provis°</i>	3 000.00	0.00
Chap. 023 <i>Viremt à la SI</i>	43 500.00	/
RECETTES	342 625.00	238 541.59
Chap 75 <i>Autres produits</i>	244 999.99	238 541.89
Chap 78 <i>Reprises sur Provis°</i>	3 000.00	0.00
EXCÉDENT/DÉFICIT N	+ 73 819.26	

INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisé
DÉPENSES	139 748.00	69 034.39
Chap 16 <i>Emprunts</i>	73 500.42	69 034.39
RECETTES	139 748.00	66 868.40
Chap 1068 <i>Excédent SF</i>	66 247.58	66 247.58
Chap 165 <i>Cautions</i>	5 000.42	620.82
Chap 024 <i>Produits de cess°</i>	25 000.00	/
Chap 021 <i>Viremt de la SF</i>	43 500.00	/
EXCÉDENT/DÉFICIT N	- 2 165.99	

Monsieur JOSSIEN, doyen de l'assemblée, procède au vote, une fois Monsieur le Maire sorti de la salle.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Le compte de gestion, établi par le Trésorier, étant conforme au compte administratif, Monsieur le Maire procède au vote : il est adopté à l'unanimité.

▪ Budget Commune :

FONCTIONNEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisé
DÉPENSES	1 616 768.00	1 479 101.46
Chap 011 <i>Charges générales</i>	517 144.00	452 532.77
Chap 012 <i>Charges de perso</i>	776 470.80	719 802.14
Chap 014 <i>Atténuat° Produits</i>	31 306.00	12 806.00
Chap 65 <i>Autres charges</i>	178 570.00	170 749.09
Chap 66 <i>Charges financières</i>	19 410.00	19 404.44
Chap 67 <i>Charges exception.</i>	28 200.00	24 939.82
Chap. 040 <i>Opération Ordre</i>	65 667.20	78 867.20
RECETTES	1 616 768.00	1 622 592.47
Chap 013 <i>Atténuat° Charge</i>	18 200.00	33 081.32
Chap 70 <i>Ventes diverses</i>	100 719.66	57 984.47
Chap 73 <i>Impôts et taxes</i>	693 577.00	710 497.88
Chap 74 <i>Dotations</i>	660 612.00	660 579.25
Chap 75 <i>Produits gest° cour</i>	140 510.00	138 145.94
Chap 76 <i>Produits financiers</i>	0.00	2.20
Chap 77 <i>Produits exception</i>	3 100.00	17 501.41
Chap 042 <i>Opérat° Ordre</i>	0.00	4 800.00
EXCÉDENT/DÉFICIT N	+ 143 491.01	

INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisé
DÉPENSES	2 564 161.00	1 215 276.69
Chap 20 <i>Immo Incorporel.</i>	1 000.00	0.00
Chap 204 <i>Subvent°Équip</i>	15 850.00	0.00
Chap 21 <i>Immo Corporelles</i>	159 918.56	115 867.55
Chap 23 <i>Immo en cours</i>	2 096 540.36	988 970.94
Chap 16 <i>Emprunts</i>	70 600.00	68 694.16
Chap 27 <i>Autres immo financ</i>	77 000.00	0.00
Chap 040 <i>Opérat° Ordre</i>	0.00	4 800.00
Chap 041 <i>Opérat°Patrimoin</i>	36 944.04	36 944.04
RECETTES	2 564 161.00	1 838 570.37
Chap 13 <i>Subvent° Investimt</i>	908 286.16	156 759.67
Chap 16 <i>Emprunts</i>	900 000.00	958 000.00
Chap 10 <i>Dotations</i>	88 375.97	154 532.83
Chap1068 <i>Excédents Foncti</i>	450 466.63	450 466.63
Chap 138 <i>Autres Subvent°</i>	3 000.00	3 000.00
Chap 165 <i>Cautions</i>	1 500.00	0.00
Chap 024 <i>Produits Cessions</i>	109 921.00	/
Chap 040 <i>Opérat° Ordre</i>	65 667.20	78 867.20
Chap 041 <i>Opérat°Patrimoin</i>	36 944.04	36 944.04
EXCÉDENT/DÉFICIT N	+ 623 293.68	

Monsieur JOSSIEN, doyen de l'assemblée, procède au vote, une fois Monsieur le Maire sorti de la salle.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Le compte de gestion, établi par le Trésorier, étant conforme au compte administratif, Monsieur le Maire procède au vote : il est adopté à l'unanimité.

2- Réhabilitation du bâtiment Maison des Associations : choix des entreprises.

Suite à l'appel d'offres en date du 17 janvier 2022 et la présentation du rapport d'analyse du maître d'œuvre, Madame Nanot-Herbreteau à la commission des travaux le 9 mars 2022, le conseil municipal décide par 17 voix pour et une abstention, de retenir les entreprises les mieux disantes à savoir :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT ESTIMÉ PAR M.O.
1 : Gros œuvre	Saint-Aulaye Construction	51 526.08	46 200.00
2 : Charpente-couverture	Saint-Aulaye Construction	37 644.70	58 000.00
3 : Bardage	Saint-Aulaye Construction	33 582.50	26 900.00
4 : Menuiseries extérieures	Lacoste JP	27 202.00	29 500.00
5 : Menuiseries intérieures	CBMEC	19 917.80	16 500.00
6 : Cloisons sèches	PLARCARPEINT	93 062.27	88 900.00
7 : Revêtements de sols	Belluzzo et fils	34 561.00	31 900.00
8 : Peinture	Chort Bâtiment	12 177.00	13 300.00
9 : Électricité	AEL	24 563.02	25 700.00
10 : Chauffage – ventilation – Plomberie	Rouby et fils	44 106.70 + option 3 523.71	42 100.00
11 : Désamiantage	D2M	19 000.00	12 600.00
TOTAL		400 866.78	391 600.00

Considérant l'augmentation du coût estimatif des travaux, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, un avenant de maîtrise d'œuvre actant une plus-value du marché de 11%. Ainsi le montant initial du marché, de 33 670 € HT passe à 37 671.92 €HT.

3- Passage anticipé à la nomenclature M57 :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de Saint Aulaye-Puymangou son budget principal et ses 3 budgets annexes (Locations communales, Cinéma et Lotissement).

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le passage de la Ville de Saint Aulaye-Puymangou à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

4- Prime à la naissance :

Une délibération avait été prise en 2002 pour attribuer une prime de 153 € pour tout enfant nouveau-né déclaré à l'État Civil et dont la mère habite Saint-Aulaye. Le Conseil Municipal décide de maintenir la prime de 153€ et propose de déposer des rubans avec le prénom et la date de naissance de l'enfant sur les branches d'un chêne communal.

5- Régie municipale : dissolution :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, acte la dissolution de la régie de la piscine municipale, suite à la vente de cette dernière à compter du 15 mars 2022.

6- Adressage : choix de l'entreprise :

Les dossiers administratifs étant terminés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise la mieux-disante pour la fourniture des panneaux de signalisation des nouvelles rues et des numéros des habitations à savoir Signalisation 24 pour un montant de 11 111.10€ HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fond d'Équipement des Communes (20%) auprès du Conseil Départemental.

7- Redevance assainissement :

Monsieur le Maire lit un courrier d'une habitante pour une demande de remise gracieuse de la taxe d'assainissement. Une remise de 50% avait été accordée à cette même personne en juin 2021 pour cette

même facture. Le montant de sa taxe d'assainissement de juin 2019 est de 537.37€. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas accorder de remise gracieuse.

8- Locations communales : modification de loyer :

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association Ostal Numérique, qui occupe un bâtiment communal dont le loyer s'élève à 425€ par mois, de réduire le montant du loyer de moitié, soit 212.50€ par mois, considérant leurs difficultés financières. Le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, de fixer le loyer mensuel à 212.50€ du 15 mars au 31 décembre 2022.

9- Participation au contingent incendie :

Le Conseil Municipal prend acte du montant définitif du contingent incendie pour la commune, d'un montant de 51 724 € (50 680€ en 2021).

10- Comité départemental d'action sociale : renouvellement d'adhésion :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la commune au Comité départemental d'action sociale (comité d'entreprise des agents). Le montant de l'adhésion 2022 est de 4 295.91€ pour la commune et de 26€ pour les agents souhaitant adhérer.

11- Demande de subvention : Association des Chiens Courants de la Double :

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter une subvention exceptionnelle à l'association des Chiens Courants de la Double qui a organisé du 10 au 13 mars 2022 la coupe de France de la société centrale canine sur sanglier, d'un montant de 300€. Après débat, et vu le comportement de certains participants, le Conseil Municipal, par 9 voix contre, n'accorde pas cette subvention.

12- Château en fête : convention de prêt avec la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord :

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer 2 conventions de prêt de valises (valise Chevaliers et châteaux et valise Calligraphie) d'un montant de 800€ et de 1 450€. Ces expositions seront visibles du 5 avril au 17 mai à la Médiathèque.

13- Fête foraine : règlement intérieur :

Sur proposition du président de l'association Saint-Aulaye en Fête, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au règlement intérieur de la fête foraine modifiant le lieu d'implantation et la date de réception des dossiers d'inscription.

14- Permanences bureaux de vote :

- Bureau de vote de Saint-Aulaye :

Valable pour les 2 tours

8h00 – 10h45	J.M EYMARD
	D. HUGUES
	R. DENOST
10h45 – 13h15	Y. LAGRENAUDIE
	E. ROUQUETTE
	C. BACQUEY
13h15 – 15h45	A. GRANGE
	D. DESSAIGNE
	S. DUCHENE
15h45 – 19h00	J.M EYMARD
	M. CAILLAT
	H. JOSSIEN

• Bureau de vote de Puymangou :

8h00 – 10h45	J. JAULIN
	M. CONESA
10h45 – 13h15	E. VARIN
	F. RAPEAU
13h15 – 15h45	N. GARCIA
	P. FERNANDES
15h45 – 19h00	J. JAULIN
	S. MARTY

L'ordre du jour étant épuisé à 21h20, la séance est levée à 21h30.
Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 12 avril 2022 à 19 heures 15.